

Bonnes questions – bonnes réponses

Que veulent les auteurs de ces initiatives ?

Ils souhaitent que l'Etat institue une assurance obligatoire qui rembourse les soins dentaires de base.

Comment cette assurance dentaire imposée par l'Etat serait-elle financée ?

Cette assurance serait financée d'une part par des cotisations salariales prélevées paritairement auprès de l'employeur et de l'employé et d'autre part par les impôts.

Des cantons se sont-ils déjà prononcés sur une telle initiative ?

Oui, le canton de Vaud en 2018 puis celui de Genève en 2019. Elle fut à chaque fois nettement refusée, du fait des profondes incertitudes liées à la mise en oeuvre et aux coûts considérables pour les salariés et l'Etat. Les promesses des initiants n'ont pas été crues.

Quelles seraient les conséquences d'une assurance obligatoire sur les rapports entre le médecin-dentiste et le patient ?

Aujourd'hui, le patient et le médecin-dentiste choisissent le traitement d'un commun accord en tenant compte des

besoins du patient. Il n'en va plus de même lorsqu'une assurance doit rembourser les frais qui résultent de ces soins. Cette dernière a dès lors aussi un droit de regard sur ce qui se passe dans la bouche du patient. Le libre choix thérapeutique n'est donc plus garanti.

Les assureurs-maladie remboursent certains soins dentaires. Lesquels ?

Aujourd'hui déjà, les assureurs remboursent les soins pour les affections dentaires dont la cause est une maladie grave et non évitable du système de la mastication. Elle prend aussi en charge les coûts du traitement de lésions du système de la mastication causées par un accident ou d'infirmités congénitales.

Quelles prestations une assurance dentaire obligatoire prendrait-elle en charge ?

L'assurance obligatoire rembourserait uniquement les soins simples et économiques. Le patient devrait payer de sa poche toutes les prestations qui ne respecteraient pas ces critères. Concrètement les actes à caractère esthétique, les implants, les couronnes, l'orthodontie etc ... ne seraient pas pris en charge. Autrement dit,

avec une assurance dentaire obligatoire, il faudra payer l'assurance ET les soins !

Des aides financières existent-elles ?

Oui, le filet social du canton de Neuchâtel est déjà très efficace. Ainsi, les personnes bénéficiaires des services sociaux, des prestations complémentaires de l'AVS/AI et de l'office des migrations ont accès aux soins dentaires de base. Par ailleurs, des œuvres d'entraide telles que Pro Infirmis ou Pro Senectute peuvent apporter un soutien financier aux personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale, de même que certaines communes.

Les soins dentaires scolaires et la prophylaxie ont-ils aidé la population suisse ?

Au cours de ces 50 dernières années, la prophylaxie généralisée dans les écoles et les cabinets a fait reculer la carie de 90 %. C'est la preuve que le système en place fonctionne bien. La Suisse est un modèle en comparaison internationale. Prévenir vaut mieux que guérir, et c'est surtout bien moins cher.

Quelle est l'évolution des frais dentaires en Suisse ?

Alors que les dépenses de santé n'ont cessé d'augmenter fortement depuis des décennies, les frais dentaires augmentent nettement moins vite. Ainsi les dépenses par ménage pour les soins dentaires ont même augmenté moins vite que le produit intérieur brut (PIB).

Quels sont les résultats de l'assurance dentaire obligatoire à l'étranger ?

Des études sur la prise en charge des frais dentaires en France, en Allemagne et en Autriche (rapport Oggier 2018) ont montré qu'une assurance dentaire obligatoire n'offre pas de couverture intégrale des soins. Malgré le système social en vigueur dans ces pays, de nombreuses personnes (source : OBSAN 2013) renoncent tout de même à des soins dentaires par manque de moyens. En Suisse, selon les dernières données de l'OFS (étude SILC de 2020), seuls 2,7 % des patients en sont privés pour des raisons économiques.